

L'avenant 4, comment ça marche ?

- **Peut-on utiliser les anciennes ordonnances de 4 séances pour passer la cinquième ou faut-il refaire l'ordonnance ?**

Le pédicure-podologue devra terminer la prescription en cours avant de faire bénéficier le patient du nouveau forfait.

- **Faut-il attendre la fin des 12 mois de la précédente ordonnance pour faire une ordonnance à 5 séances ?**

Il faut effectivement terminer la prescription en cours.

- **Comment coter la séance initiale ? comment différencie-t-on le prix du bilan ? Faut-il rentrer un nouveau montant sur le logiciel ?**

La séance initiale a été réévaluée. En effet, elle présente un coefficient de 1,19 du tarif POD. Il faut donc coter la séance initiale « POD 1,19 » qui correspond à une tarification à 32 euros. Il n'y a pas de différenciation du prix du bilan, le POD étant un forfait global.

Nul besoin de modifier le tarif, en modifiant le coefficient, la tarification changera automatiquement.

- **Que faire si le médecin se trompe dans la prescription et continue à faire des ordonnances à 4 séances ?**

En théorie, il faudrait corriger l'ordonnance. Mais la CPAM devrait faire preuve d'indulgence et accepter la 5^e séance.

- **Pour un patient grade 3 présentant une plaie, doit-elle être mentionnée dans l'ordonnance ?**

Le podologue sera à-même de juger si le cas nécessite plus de 6 séances sans forcément avoir la mention sur l'ordonnance.

- **Que faire si le médecin vous envoie par erreur un patient gradé 2 alors qu'il est en réalité grade 1 ?**

Le podologue est capable de grader lui-même le patient. S'il s'aperçoit d'une erreur de gradation, il peut facturer la séance en cours comme un POD à 27 euros et en faire part par le biais du compte rendu au médecin. Le patient ne bénéficiera donc plus de prise en charge durant l'année en cours pour les séances suivantes.

- **Peut-on faire un dépassement d'honoraire sur les actes de rééducation ?**

Les actes de rééducation sont soumis à un tarif opposable, donc aucun dépassement n'est possible.